



Bulletin d'adhésion - 2024



1. Nom

Nom

Prénom

Fonction

2. Adresse

Rue - numéro

Code postal - Ville

3. Contact

E-mail

Téléphone fixe

GSM

L'ARAN peut communiquer avec moi par e-mail à l'adresse de messagerie et/ou aux numéros de téléphone répertoriés ci-dessus.

4. Montant de la cotisation

- 100 € Architectes indépendants et architectes fonctionnaires
- 50 € Architectes durant les deux premières années qui suivent le stage
- Gratuit Architectes stagiaires

En souscrivant à la cotisation de l'ARAN, vous devenez automatiquement membre adhérent cotisant à l'UWA (Union Wallonne des Architectes), si toutefois vous souhaitez ne pas être membre de l'UWA et rester membre de l'ARAN, vous nous le signalerez immédiatement par envoi mail à l'adresse comite@ARANarchitectes.be.

6. Déclaration

Je déclare souhaiter devenir membre de l'Association Royale des Architectes de la Province de Namur (ARAN). A ce titre, je reconnais avoir pris connaissance de l'objet de l'association, des statuts et du règlement d'ordre intérieur (ROI).

7. Signature

Date de la signature

Jour

Mois

Année

Finalités du traitement : ces données sont recueillies en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérents ; en aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers.

Droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès de comite@ARANarchitectes.be.